



cnps
Centre National
des Professions de Santé

Votre santé,
notre combat.

Communiqué de presse

Le 20 décembre 2011

DPC : le CNPS exige des garanties sur les fonds conventionnels

Contact presse

Michel Chassang -
Tel. 06 85 72 60 83

Le CNPS, l'intersyndicale des libéraux de santé, s'inquiète vivement de certaines informations concordantes selon lesquelles les fonds conventionnels dédiés à la formation continue des professionnels de santé feraient les frais du prochain plan d'austérité en préparation.

Leur suppression, en plus de réduire les moyens indispensables au déploiement du DPC au seul produit de la taxe sur l'industrie pharmaceutique, serait une grave et inacceptable remise en cause du contrat conventionnel.

Le CNPS rappelle que le dispositif du financement conventionnel de la formation continue des libéraux de santé fait partie des contreparties obtenues par les professionnels libéraux conventionnés en contrepartie de l'application des tarifs opposables. Il s'agit d'honoraires différés qui appartiennent aux libéraux de santé conventionnés.

Le CNPS prévient le gouvernement que toute atteinte à cet acquis conventionnel majeur serait un casus belli pour les libéraux de santé qui n'hésiteraient pas alors à se mobiliser.

C'est pourquoi, le CNPS exige la préservation de ce financement conventionnel et demande au gouvernement de donner des garanties dans ce sens.

**Centre National
des Professions
de Santé**

54 rue Ampère
75849 PARIS cedex 17
Tél : 01 56 79 20 65
Fax : 01 56 79 20 21

cnps@cnps.fr